

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE



Avenant

à la Convention Territoriale Globale

Entre :

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise, représentée par Sébastien BARRÉ, le Directeur, dont le siège est situé 2 Rue Jules Ferry – CS 90729 – 60012 BEAUVAIS CEDEX

Et :

Les collectivités locales signataires suivantes :

- La commune de Baron, représentée par son Maire,
- La commune de Béthancourt en Valois, représentée par son Maire,
- La commune de Boissy Fresnoy, représentée par son Maire,
- La commune de Bonneuil en Valois, représentée par son Maire,
- La commune de Brégy, représentée par son Maire,
- La commune de Crépy en Valois, représentée par son Maire,
- La commune de Eméville, représentée par son Maire,
- La commune de Ermenonville, représentée par son Maire,
- La commune de Lagny le Sec, représentée par son Maire,
- La commune de Le Plessis Belleville, représentée par son Maire,
- La commune de Lévigney, représentée par son Maire,
- La commune de Mareuil sur Ourcq, représentée par son Maire,
- La commune de Marolles, représentée par son Maire,
- La commune de Morienvall, représentée par son Maire,
- La commune de Nanteuil le Haudouin, représentée par son Maire,
- La commune de Péroy les Gombries, représentée par son Maire,
- La commune de Silly le Long, représentée par son Maire,
- La commune de Vaumoise, représentée par son Maire,
- La commune de Ver sur Launette, représentée par son Maire,

- Le Sivos de Feigneux, Fresnoy La Rivière, Russy-Bémont, représenté par son(sa) Président(e)
- Le Sivos de Auger Saint Vincent, Fresnoy Le Luat, Trumilly, Rocquemont, représenté par son(sa) Président(e)
- Le Sivos de Ormoy-Villers, Duvy, Rouville, représenté par son(sa) Président(e)
- Le Sivos de Orrouy, Séry Magneval, Glaignes, représenté par son(sa) Président(e)
- Le Srpi de Acy en Multien, Rosoy en Multien, représenté par son(sa) Président(e)
- Le Syrpi de Cuvergnon, Autheuil en Valois, Boursonne, Ivors, Villeuneuve sous Thury, représenté par son(sa) Président(e)
- Le Srpi de Antilly, Bargny, Betz, représenté par son(sa) Président(e)
- Le Sirs de Villers Saint Genest, Bouillancy, Reez Fosse Martin, représenté par son(sa) Président(e)
- Le Sivos de Boullarre, Etavigny, Neufchelles, Rouvres en Multien, Varinfroy, représenté par son(sa) Président(e)
- Le Sivos de Ermenonville, Montagny Sainte Félicité, Ver sur l'Aunette, représenté par son(sa) Président(e)

Vu :

- La Convention Territoriale Globale signée pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2025,
- Le calendrier électoral municipal prévu en 2026,

- La volonté partagée de garantir la continuité des actions engagées dans le cadre de la CTG,
- La nécessité de disposer d'un temps adapté pour l'élaboration d'une nouvelle convention en cohérence avec les orientations des futures équipes municipales

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de prolonger la durée de la Convention Territoriale Globale de la Communauté de Communes du Pays de Valois initialement prévue jusqu'au 31 décembre 2025, jusqu'au 31 décembre 2026.

Cette prolongation vise à :

- Maintenir les engagements et les actions en cours,
- Préserver la dynamique partenariale,
- Permettre aux nouvelles équipes municipales, après les élections de 2026, de s'approprier les enjeux et de participer à l'élaboration d'une nouvelle CTG,
- Assurer une transition fluide et cohérente entre les deux conventions.

Article 2 – Dispositions inchangées

Toutes les autres dispositions de la Convention Territoriale Globale 2022–2025 demeurent inchangées et continuent de produire leurs effets pendant la période de prolongation.

Article 3 – Entrée en vigueur

Le présent avenant entre en vigueur à compter du 1er janvier 2026 et s'applique jusqu'au 31 décembre 2026.

Fait en deux exemplaires à Beauvais, le

Le Directeur de la Caf de l'Oise

Sébastien BARRÉ

La Commune ou le syndicat de communes de XXXX

Représenté par YYYYYY



Département de l'Oise

Arrondissement de Senlis

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le

ID : 060-216004416-20230213-2023_006-DE

DÉLIBÉRATION N° 2023 / 006

Le jeudi 9 février deux mille vingt-trois, à 19 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Évelyne ANNERAUD POULAIN, deuxième Adjointe au Maire.

Date de la convocation : 03/02/2023.

En exercice : 27

Présents : 14

Votants : 22

Étaient présents : Évelyne ANNERAUD POULAIN, Auriane GROSS, Joël TASSIN, Odile KOPEC ANGRAND, Louis SICARD, Carole KOWALSKI, Vanessa DELISSE ANGRAND, Stéphane TRIQUENEAUX, Sophie ZORE, Sébastien VANDRA, Raymonde DUMANGE, Stéphane XUEREF, Éric BACQUET, Roger PIERRE.

Étaient absents : Gilles SELLIER procuration à Evelyne ANNERAUD POULAIN, Alexis MENDOZA RUIZ procuration à Odile KOPEC ANGRAND, Jessica GOMES procuration à Carole KOWALSKI, Line COTTIN procuration à Roger PIERRRE, Virginie MALFAIT procuration à Auriane GROSS, Marie-Bernadette BENISTANT procuration à Louis SICARD, Jacky LAUNE procuration à Vanessa DELISSE ANGRAND, Jean-Paul NICOLAS NELSON procuration à Raymonde DUMANGE, Stéphane MAFFRAND, Gwenaëlle CANOPE, Philippe LECOIN, Sandro DELOR, Nathalie VAN CAUTEREN.

Secrétaire de séance : Odile KOPEC ANGRAND.

Autorisation donnée au Maire pour signer la convention territoriale globale

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise (CAF) offre des services diversifiés aux familles. Son action consiste notamment à mobiliser les partenaires dans une dynamique de projets afin de garantir l'accès aux droits sur des champs d'interventions variés : l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation locale et la vie des quartiers, le logement et l'amélioration du cadre de vie.

Dans le cadre de son action, la CAF propose aux collectivités membres de la Communauté de Communes du Pays de Valois la signature d'une convention territoriale globale (CTG), ci-annexée.

La CTG est une convention de partenariats visant à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire du Valois.

Un comité de pilotage et un comité technique composés des représentants des collectivités et de techniciens ont été créés pour la mise en œuvre et le suivi de cette convention.

La CTG s'est appuyée sur un diagnostic partagé avec les partenaires qui a permis d'identifier les besoins du territoire et de proposer des solutions adaptées.

Un plan d'actions, ci-annexée, sur une période de quatre ans est ainsi proposé. Les principales thématiques retenues sont la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité et l'animation de la vie sociale, avec les objectifs suivants :

- permettre aux familles d'avoir un interlocuteur unique et identifié sur le territoire pour être informé et accompagné dans la recherche d'un mode de garde,
- réaliser un état des lieux de l'offre d'accueil de la petite enfance existante pour connaître son fonctionnement,
- accompagner les projets de création de structure petite enfance sur le territoire là où les besoins sont identifiés et accessible à toutes les familles,
- impulser une réflexion pour créer un réseau au niveau de la jeunesse à l'échelle de la communauté de communes pour la promotion des dispositifs, la présentation des missions de chacun et le partage d'expériences,
- favoriser l'inclusion des enfants et jeunes enfants porteurs de handicap au sein des structures et accompagner les familles vers cet accueil,
- rendre visible les actions jeunesse sur le territoire en réalisant notamment un diagnostic de l'existant et en identifiant les besoins des jeunes, ainsi qu'en créant un réseau entre les porteurs de projets jeunes sur le territoire,
- valoriser les actions mises en place par les centres sociaux du territoire sur l'accompagnement à la parentalité,
- rendre effective l'ouverture d'un lieu d'accueil parents enfants sur le territoire,
- offrir un espace d'épanouissement et de sociabilisation des enfants, favoriser les échanges entre adultes, prévenir l'isolement de certaines familles, faciliter et conforter la relation enfant parent, renforcer le lien familial et social, valoriser les compétences parentales et favoriser l'autonomie de l'enfant,

- décider d'ici la fin de la CTG de l'opportunité de création de la fonction de chargé de coopération territorial à l'échelle de la Communautés de Communes du Pays de Valois pour mettre en œuvre les orientations stratégiques des collectivités locales en matière de développement et de redynamisation du territoire,
- rendre visible et lisible l'offre de service permettant l'accès aux droits par l'élaboration d'une carte intercommunale des services et développer le maillage territorial,
- participer à la communication sur les aides et dispositifs existants en matière de logement.

Dans le cadre de cette convention, les partenaires s'engagent à mobiliser les actions nécessaires pour atteindre les objectifs qui y sont mentionnés.

La convention est conclue à compter du 1er janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2025. Elle pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception transmise trois mois avant la fin de la convention.

Compte-tenu de tout ce qui précède, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE des membres présents et représentés (deux contre) :

- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention territoriale globale, ci-annexée et tout document nécessaire à l'application de cette convention,
- CHARGE le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Fait à Nanteuil-le-Haudouin, le 9 février 2023

Pour Le Maire, empêché
Gilles SELLIER

La 2ème Adjointe
Evelyne ANNERAUD POULAIN



La secrétaire de séance
Odile KOPEC ANGRAND



02/02/2023

PLAN D'ACTIONS CTG

Communauté de Communes du Pays de Valois

2022-2025

1- Domaine de la Petite Enfance : Offrir un service d'accueil des jeunes enfants adapté aux besoins des familles sur l'ensemble du territoire

- Rendre visible le service Relais Petite Enfance auprès des familles, les professionnels et des élus de l'ensemble du territoire
- Trouver et mettre en place des actions innovantes pour valoriser le métier d'assistantes maternelles auprès du public parent mais aussi d'inciter des vocations
- Mener un état des lieux sur le fonctionnement des structures d'accueil petite enfance de l'ensemble du territoire (Paje et PSU)
- Accompagner les projets de création de structure petite enfance sur le territoire là où les besoins sont identifiés et accessible à toutes les familles

2- Domaine de l'Enfance : Offrir un service d'accueil homogène, adapté aux besoins des familles et aux caractéristiques d'âge des enfants

- Cartographier l'existant, mettre en lien l'existant et le valoriser que ce soit les alsh mais aussi toutes les actions jeunesse (sport, culture, ...)
- Créer un réseau de professionnels de l'accueil de loisirs du valois.
- Former les équipes afin de valoriser les métiers de l'animation Créer un pôle ressource avec des animateurs référents formés pour accompagner les collègues dans les projets et /ou répondre aux questionnements
- Favoriser l'inclusion des enfants et jeunes enfants porteurs de handicap au sein des structures et accompagner les familles vers cet accueil.

3- Domaine de la Jeunesse : Rendre visible le public jeune du territoire

- Réaliser un diagnostic de l'existant et sur les besoins des jeunes en les impliquant dans le projet

02/02/2023

- ~~Créer du réseau entre les porteurs de projet jeunes sur le territoire malgré les~~
différents gestionnaires opérationnels
- Rendre visible les projets jeunes auprès des habitants

4- Domaine de la Parentalité : Accompagner les parents dans leur fonction éducative

- Assurer une meilleure visibilité de l'offre de soutien à la fonction parentale et développer une coordination des actions parentalité sur le territoire
- Réflexion sur la pertinence de créer un lieu d'accueil et d'écoute enfant parent LAEP
- Maintien et développement des actions collectives pour accompagner les parents dans leurs responsabilités éducatives, les Caf financent les lieux, les services et les réseaux qui favorisent la qualité et la continuité des liens entre les enfants et les parents.

5- Fiche action sur la coopération territoriale

6- L'accès aux droits

7- Le Logement : Participer à la communication sur les aides et dispositifs existants en matière de logement

1- Domaine PETITE ENFANCE

Eléments de diagnostic :

- 51 % des ménages sont constitués de famille avec enfant dont près de 13% d'entre elles sont monoparentales.
- Le taux de natalité (11.8 % en 2019), bien que légèrement plus élevé que la moyenne nationale (11,2 %) est en régression les dernières décennies (14.5% en 1982), on peut supposer que l'augmentation de population est essentiellement dû à l'installation de familles déjà constituées.
- La population de la CCPV est jeune, 36% de la population a moins de 30 ans, dont 20.5 % moins de 14 ans.
- Le territoire dénombre 3 607 enfants de moins de 6 ans dont 50.5 % (1822) ont moins de 3 ans. Avec une progression de 4.6% sur les 3 dernières années. Néanmoins, si on regarde plus précisément, sur le canton de Crépy en Valois on note une baisse de 6.2% et celui de Nanteuil le Haudouin une hausse de 3.3%. Sur le département de l'Oise on observe une chute de 2.9%.
- 783 d'entre eux sont gardés par une assistantes maternelle indépendante.
- 36 enfants de moins de 6 ans sur le territoire sont allocataires au titre de l'AEEH, dont 7 à moins de 3 ans.
- Taux d'activité des parents d'enfants de moins de 3 ans est de 68.6 % (national 52.5%)
- 54 % (983) des enfants de moins de 6 ans sont gardés par une assistante maternelle.
- 70 familles du Valois utilisent un mode de garde collectif type micro crèche Paje
- 18 familles utilisent une garde à domicile et bénéficient de la prestation CMG emploi direct
- 15.3 % = Taux de familles avec enfants de moins de 3 ans avec un RUC inférieur au Smic. Ruc = Revenu par Unité de Consommation

Fonctionnement des services aux familles :

La CCPV compte 323 assistants maternels agréés indépendants en 2021, 20% des places sont réservées aux accueils périscolaires, 983 enfants leurs sont confiés dont 80% ont moins de 3 ans. On note une baisse de 5.2% en 3 ans du nombre d'assistants maternels avec des difficultés pour les familles à trouver un mode d'accueil sur certaines communes.

En 2021,

- 27% des assistantes maternelles ont 55 ans et plus, 32 % à Crépy en Valois. 59 % ont moins de 49 ans
- Salaire moyen des assistants maternels en 2021 : 1 450 € (1301 € sur l'Oise)

Les 2 Relais Petite Enfance sont animés par 4 animatrices à temps complet, elles ont pour missions l'information, l'accompagnement des parents et des professionnels pour faciliter l'accueil des enfants.

Elles sont le premier interlocuteur des jeunes parents sur le territoire. Le service est bien identifié par les familles en recherche d'un mode d'accueil

Il existe 1 crèche collective de 25 places à Crépy en Valois, 2 halte-garderie, une à Crépy en Valois (12 places) et 1 sur le canton de Nanteuil le Haudouin de 14 places. Taux d'occupation entre 67 et 81%

La crèche familiale est agréée pour 65 places, Le taux d'occupation de la crèche familiale est particulièrement bas 34.37 %. Cela s'explique par le calcul de ce taux qui est effectué sur l'agrément PMI de 65 places. Depuis 2015, la crèche familiale perd des places du fait des départs progressifs des assistantes maternelles : les recrutements ne compensent pas les départs. Au 31 décembre 2021, elle dispose de 22 assistantes maternelles.

51.8% des enfants sont gardés sur leur commune d'habitation et 48.5 % le sont hors commune.

L'augmentation des habitants n'est pas liée en premier lieu aux naissances, mais à l'emménagement de familles avec enfants sur le territoire.

02/02/2023

Plan d'action 2022-2025 :

Objectif général : Offrir un service d'accueil des jeunes enfants adapté aux besoins des familles sur l'ensemble du territoire

Objectifs opérationnels :

- Permettre aux familles d'avoir un interlocuteur unique et identifié sur le territoire pour être informé et accompagné dans la recherche d'un mode de garde
- Mener un état des lieux sur le fonctionnement des structures d'accueil petite enfance de l'ensemble du territoire (Paje et PSU)
- Accompagner les projets de création de structure petite enfance sur le territoire là où les besoins sont identifiés et accessible à toutes les familles

FICHE ACTION N° 1 Domaine Petite Enfance :

Permettre aux familles d'avoir un interlocuteur unique et identifié sur le territoire pour être informé et accompagné dans la recherche d'un mode de garde.

Objectifs opérationnels	• Faire connaître les services de Relais Petite Enfance, ses missions et fonctionnements. • Rendre visible les actions des RPE auprès des familles, des professionnels et des élus (pilotage Rpe Nanteuil) • Trouver et mettre en place des actions innovantes pour valoriser le métier d'assistants maternels auprès du public parent mais aussi susciter les vocations (pilotage Rpe Crépy)
Actions	1. Présenter les différentes organisations des services Rpe du département aux services Rpe existants à la CCPV et aux élus 2. Elaborer un plan de communication via les sites internet des Rpe mais aussi des communes, de la Ccpv, l'affichage dans les mairies et services publics accueillant des jeunes parents (bibliothèques, cabinets médicaux...) 3. Présenter lors d'une réunion annuelle le bilan d'activité et les perspectives du service aux élus du territoire
Public ciblé	Parents et futurs parents habitant du Pays de Valois - Elus des communes du territoire - Service municipaux notamment les secrétariats de mairie
Programmation entre 2022 et 2025	Dès 2023
Pilotage	Action 1 : pilotage Caf Action 2 : pilotage Ram de Nanteuil le Haudouin Action 3 : pilotage Ram de Crépy en valois
Co-pilotage	Les animatrices des Relais Petite Enfance
Moyens à mettre en œuvre	Partenariats : - Caf : soutien technique et financier dans la limite de la réglementation et des moyens alloués - Communes et services ALSH : relais d'information et de communication auprès

02/02/2023

	des familles - PMI <i>Moyens humains :</i> - Animatrices des relais du territoire du Ccas de Crépy et centre social de Nanteuil le Haudouin - Service communication de la ville de Crépy <i>Moyens financiers :</i> - Communes, sous condition de l'accord des élus et selon les orientations budgétaires. - Caf : dans la limite de la réglementation et des moyens alloués
Résultats attendus / critères d'évaluations	- Augmenter le nombre de communes du territoire adhérent au service RPE - Recenser des éléments nouveaux permettant d'avoir une analyse fine des demandes des parents sur les modes de garde - action de promotion des métiers de la petite enfance : nombre, typologie, réception par le public

FICHE ACTION N° 2 Domaine Petite Enfance :

Réaliser un état des lieux de l'offre d'accueil de la petite enfance existants pour connaître leur fonctionnement

Objectifs opérationnels	- Organiser des rencontres entre les directeurs des établissements petite-enfance pour une présentation de leur structure (PSU et Paje), et des animatrices RPE pour l'offre de garde individuelle. - Réalisation d'un support commun des différentes offres d'accueil du jeune enfant du territoire de la communauté de communes du Pays de Valois. - Rédiger un rapport d'analyse des fonctionnements et usages par les familles des Eaje du territoire de la CCPV (offre de service, coût des services, typologie des familles fréquentant les structures, temps de garde, durée des contrats d'accueil, place de la garde occasionnelle, l'accueil d'urgence, mixité sociale, accueil des enfants porteurs de handicap...) - Présentation aux élus de la communauté de communes des différents modes de garde petite enfance (individuel et collectif) avec leur caractéristique (accueil enfant porteur d'handicap, horaire atypique...)
Public ciblé	Les familles du territoire de la communauté de communes du Pays de Valois
Programmation entre 2022 et 2025	2023-2024 : rencontre des personnels des services existants – Elaboration de la méthodologie de travail pour réaliser l'état des lieux 2024-2025 : rédaction état des lieux et présentation aux élus
Pilotage	Caf : Chargé de développement Social
Co-pilotage	
Moyens à mettre en œuvre	Partenariats : Toutes les communes de la communauté de communes Gestionnaires d'établissement d'accueil du jeune enfant Relais Petite Enfance Service du Département : Pmi Moyens humains : Les personnels Caf des différents services en fonction des besoins nécessaires à la mise en œuvre de l'action. Directeurs de toutes les structures petits enfance Animatrices des RPE Moyens matériels : Salle de réunion de la CCPV Règlement de fonctionnement des différentes structures Moyens financiers : Collectivités Locales : sous condition de l'accord des élus et selon les orientations budgétaires. Caf : dans la limite de la réglementation et des moyens alloués
Résultats attendus / critères d'évaluations	Mener un travail de collaboration interservices petite-enfance Production d'un rapport écrit sur les fonctionnements des modes de garde du territoire au regard du diagnostic territorial et des besoins de la population Réunion de présentation avec les élus des communes et de la communauté de communes

Fiche action N°3 domaine petite enfance :

- Accompagner les projets de création de structure petite enfance sur le territoire là où les besoins sont identifiés et accessible à toutes les familles

Objectifs opérationnels	- Développer l'offre d'accueil collectif là où les besoins sont identifiés tant en accueil occasionnel que collectif - Soutenir les parents engagés dans une recherche d'emploi en proposant aux parents de jeunes enfants (moins de 3 ans) demandeurs d'emploi des places d'accueil qui leurs sont réservées (places AVIP)
Public ciblé	- Les familles de jeunes enfants âgés de 0 à 3 ans - Parents inscrits à pôle emploi du territoire de la communauté de communes du Pays de Valois
Programmation entre 2022 et 2025	Sur la durée de la CTG 2022-2025
Pilotage	Caf : Chargé de développement Social
Co-pilotage	
Moyens à mettre en œuvre	Partenariats : La Caf, la ligue de l'enseignement en tant que coordinateur partenariale départementale Gestionnaires d'établissement d'accueil du jeune enfant Relais Petite Enfance Service du Département : Pmi Pôle Emploi Moyens humains : Les personnels Caf des différents services en fonction des besoins nécessaires à la mise en œuvre de l'action. Directeurs de toutes les structures petits enfance Animatrices des RPE Moyens matériels : Salle de réunion de la CCPV Règlement de fonctionnement des différentes structures Moyens financiers : Collectivités Locales : sous condition de l'accord des élus et selon les orientations budgétaires. Caf : dans la limite de la réglementation et des moyens alloués
Résultats attendus / critères d'évaluations	Augmentation du nombre de places créées Taux d'occupation des EAJE et nombre d'enfants différents accueillis en accueil occasionnels Nombre de places labellisées AVIP Nombre de familles et enfants concernés

02/02/2023

2- Domaine de l'ENFANCE

3-11 ans

Eléments de diagnostic :

Les enfants de moins de 14 ans représentent 20.5 % de la population (Insee 2021)

51% familles ont des enfants, territoire plus jeune que les moyennes Départementales et Nationales, principalement les 0-14 ans

Fonctionnement des services aux familles :

Offre de service aux familles avec 52 sites d'accueils de loisirs est très développée notamment en périscolaire sur l'ensemble du territoire

Défaillance d'offre d'accueil sur les périodes du mercredi et des vacances sur certaines communes rurales du fait des difficultés d'organisation (local, personnel) et du faible nombre d'enfants potentiels.

Un des enjeux auxquels sont confrontés les accueils de loisirs est de s'adapter aux conséquences de la réforme des rythmes scolaires afin de proposer un accueil le mercredi sur les communes à 4 jours d'école. En milieu rural, il est d'ailleurs parfois difficile de trouver des locaux adaptés. Pour ce faire, les financeurs (Etat, fonds régionaux, Caf) soutiennent le développement de projets qui répondent à ce besoin, exemple sur le Valois des constructions récentes de locaux dédiés aux ALSH (Nanteuil le haudouin, Villers St Genest, Cuvergnon) D'autres projets sont en cours. Par ailleurs, il est constaté que de plus en plus de structures, principalement en milieu rural, sont confrontées à une pénurie d'animateurs Bafa.

Nombreux gestionnaires d'accueil de loisirs sur le territoire (communes, centres sociaux, Léo Lagrange, IleP)

Inexistence de coordination entre eux qui pourrait apporter de la cohérence dans les organisations et propositions de services aux familles (projet, lieu d'implantation, tarification...)

L'âge de rupture de fréquentation rajeunit bien avant l'entrée au collège : 8 – 9 ans

Plan d'action 2022-2025 :

Objectif général : Offrir un service d'accueil homogène, adapté aux besoins des familles et aux caractéristiques d'âge des enfants

Objectifs opérationnels :

1. Impulser une réflexion pour créer un réseau au niveau de la jeunesse à l'échelle de la communauté de communes pour la promotion des dispositifs, présentation des missions de chacun et partage d'expériences...).
2. Mettre l'enfant au centre des projets (projet éducatif et pédagogique à valoriser et en second lieu le service de garde...)
3. Favoriser l'inclusion des enfants et jeunes enfants porteurs de handicap au sein des structures et accompagner les familles vers cet accueil.

02/02/2023

Fiche action N° 1 Domaine de l'enfance :

Impulser une réflexion pour créer un réseau au niveau de la jeunesse à l'échelle de la communauté de communes pour la promotion des dispositifs, présentation des missions de chacun et partage d'expériences...).

Diagnostic initial	- Problème d'identification des acteurs et de lisibilité de leurs missions et activités - Pas d'interconnaissance entre les acteurs - Absence de supports de communication mutualisés
Objectifs opérationnels	- Mettre en lien l'existant et le valoriser que ce soit les alsh mais aussi toutes les actions jeunesse (sport, culture, ...) - Repérer les partenaires et les identifier pour mieux informer les habitants - Faciliter la communication et l'information notamment par des temps de réunion et d'échanges - Créer des instances de travail concerté - Nombre de réunions organisées
Public cible	Les professionnels intéressés des services enfance et jeunesse de la CCPV
Actions	1. Créer des rencontres entre les acteurs : Créer un réseau de professionnels de l'accueil de loisirs du Valois. Créer un pôle ressource avec des animateurs référents formés pour accompagner les collègues dans les projets et /ou répondre aux questionnements 2. Cartographier les services existants 3. Création d'un guide de l'offre des associations et des institutions sur le territoire
Programmation	1 ^{ère} rencontre 2023
Pilotage	La Caf pilote l'action en partenariat avec les associations, les institutions et les services municipaux
Partenariat :	Dets La CAF : technique et financier dans la limite de la réglementation et des moyens disponibles
Résultats attendus et indicateurs d'évaluation	- Meilleure connaissance des missions de chacun et partage d'expériences - Meilleure orientation des publics - Connaissance des services proposés - Nombre de personnes et villes présentes - Satisfaction des professionnels - Mesure d'impact sur la professionnalisation vers les métiers de

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le

ID : 060-216004416-20230213-2023_006-DE

02/02/2023

l'animation des jeunes du territoire

Fiche action N° 2 Domaine de l'Enfance commune du Plessis Belleville**Favoriser l'inclusion des enfants et jeunes enfants porteurs de handicap au sein des structures et accompagner les familles vers cet accueil.**

Objectifs opérationnels	1. Ecrire un projet de fonctionnement de l'accueil de loisirs incluant les enfants porteurs de handicap 2. Développer des temps de formations autour de l'accueil de l'enfant porteur de handicap à destination du personnel éducatif 3. Favoriser les temps de supervisions et d'analyses des pratiques. 4. Développer la coéducation, notamment en participant aux équipes éducatives et de suivis de scolarisation. 5. Développer les rencontres avec les familles afin de mieux adapter de manière concrète l'accueil spécifique de leur enfant.
Public ciblé	Les enfants porteurs d'un handicap ou à besoins spécifiques et leurs familles habitants la commune et/ou fréquentant les structures de la ville
Actions	- Répertorier et assurer un suivi des situations d'enfants à besoins spécifiques et/ou porteurs de handicap - Prévoir un projet d'accueil individualisé pour chaque enfant si besoin en concertation avec les acteurs éducatifs dont la famille - Rechercher, organiser et faire venir des intervenants pour la formation des équipes ou permettre le départ en formation (CNFPT). - Planifier les temps de supervisions et d'analyses des pratiques. - Solliciter les acteurs éducatifs (éducation nationale ou spécialisée).
Pilotage	Directrice du Service Aish Le Plessis Belleville
Co-pilotage	Caf : Chargé de développement social
Moyens à mettre en œuvre	Les structures municipales en lien avec l'enfant, Les écoles, La CAF : technique et financier dans la limite de la réglementation et des moyens disponibles Des intervenants spécialisés (ex. : éducateur spécialisé, psychologue...), CNFPT
Résultats attendus / critères d'évaluations	- Amélioration de la qualité d'accueil, bien-être de l'enfant. - Créer le lien avec les familles et les co-éducateurs - Nombre d'inscription d'enfants, - Nombre de projets individualisés. - Satisfaction exprimée des familles et des enfants. - Formations et suivis des équipes. - Lien effectif avec les co-éducateurs.

02/02/2023

3- Domaine de la Jeunesse

Eléments de diagnostic :

Les 15-29 ans représentent 15.90% de la population.

Taux de chômage des 15-24 ans est de 24.7 % (Insee 2018)

Invisibilité du public, éclatement de cette population du fait de la ruralité

Difficulté de mobilisation du public d'autant plus renforcé par le manque de mobilité lié à la ruralité.

Eclatement des actions jeunesse sur le territoire, peu de coordination des projets et actions entre les acteurs.

Secteur rural dépourvu de CIO, point écoute jeunes...

Concernant les tranches d'âge de jeunes accueillis, le principal enjeu auxquels sont confrontés les structures et les décideurs locaux concerne la captation des 11-17 ans. En effet, de nombreuses structures connaissent une baisse de la fréquentation de cette tranche d'âge, qui a été accentuée par la crise sanitaire. Or, la captation de ce public est importante à plusieurs titres : réduire les phénomènes d'emprise des écrans et des réseaux sociaux, éviter les phénomènes d'attroupement de jeunes dans des lieux inadaptés, susciter leur engagement citoyen à travers des projets responsabilisant et ainsi favoriser leur accession à l'autonomie.

Pour ce faire, de nombreuses structures, avec l'appui de centres sociaux, développent des activités et des actions impliquant les jeunes dans des projets qui les attirent. Pour favoriser cette dynamique, la Caf de l'Oise notamment apporte un financement spécifique, au travers de la PS jeunes. Cette prestation de service, sur appel à projets, a pour objectif de faire évoluer et de développer l'offre proposée aux jeunes en termes d'accompagnement et d'activités. Le principe repose sur le financement d'animateurs qualifiés développant des projets innovants et adaptés aux aspirations des adolescents.

De manière complémentaire, la Caf de l'Oise finance aussi à travers son appel à projet "actions jeunes", des actions qui encouragent leurs initiatives, favorisent leur autonomie et renforcent leur accompagnement éducatif, y compris par les outils numériques. On dénombre dans l'Oise pour 2021 un total de 43 actions jeunes et 17 projets PS jeunes.

En parallèle, des porteurs de projet (essentiellement des centres sociaux) déploient également le dispositif "Promeneurs du net", soutenu par la Caf. Devant le constat que la présence des jeunes se matérialise également à travers les réseaux sociaux, ce dispositif amène des animateurs formés à assurer une présence éducative sur la toile, afin de sensibiliser les jeunes aux risques des réseaux sociaux et de répondre à leurs questions. Le promeneur écoute, informe, accompagne, conseille et prévient, sans être dans une posture de surveillance. Pour ce faire, il interagit notamment sur les blogs, les tchats, les forums, les réseaux sociaux. Par ce dialogue, il vise à renforcer le lien social et cultiver l'esprit critique des jeunes face à l'information et à l'image. On dénombre pour 2021 un total de 13 promeneurs du net dans l'Oise.

Il existe aussi sur le département un PAEJ (Point Accueil Ecoute Jeune) situé sur la commune de Creil.

Une "Maison des Ados" (MDA) va également voir le jour début novembre 2022 sur la commune de Montataire.

Lieux ressources sur la santé et le bien être des jeunes, les Maisons des adolescents sont des structures associant une diversité d'institutions et de professionnels, afin d'organiser l'accueil, l'orientation, la prise en charge et l'accompagnement des adolescents. Elles assurent également l'accueil de l'entourage familial et apportent un soutien et une expertise aux professionnels intervenant dans le champ de l'adolescence. Les Maisons des adolescents proposent un accueil sans rendez-vous et des horaires d'ouverture adaptés aux modes de vie des adolescents.

Les MDA sont inscrites dans les priorités du Projet Régional de Santé (PRS) des Hauts-de-France 2018-2028, afin de remplir l'objectif « d'optimiser le parcours de santé des jeunes et renforcer la coordination des acteurs sur les territoires ». Il s'agit de positionner les MDA comme structures de proximité dans le système de prévention, de repérage et d'orientation en santé.

Fonctionnement des services aux familles :

02/02/2023

Des services jeunesse sont proposés par les 3 centres sociaux du territoire mais ne sont pas toujours identifiés par les familles ni les jeunes. D'autres services existent via des associations, les services des sports mais sans concertation dans l'offre ce qui génère encore plus de flou !
La ruralité rend difficile la mobilité de ce public.

Plan d'action 2022-2025 :

Objectif général : RENDRE VISIBLE LES ACTIONS JEUNESSE SUR LE TERRITOIRE

Fiche Action 1 domaine de la Jeunesse

Diagnostic	Les projets visant les jeunes de 12/17 ans sont invisibles aux yeux du public et des élus.
Objectifs opérationnels	1. Réaliser un diagnostic de l'existant et sur les besoins des jeunes en les impliquant dans le projet 2. Créer du réseau entre les porteurs de projet jeunes sur le territoire malgré les différents gestionnaires opérationnels 3. Rendre visible les projets jeunes auprès des habitants
Public cible	Les jeunes de 12/17 ans.
Actions	- Cartographier l'existant (préciser les fonctionnements) - Réunir les différents services pour créer un réseau d'échange et créer une émulation d'action autour du public jeunesse - Créer un outil de communication sur les différents projets jeunesse du territoire - Mener des actions impliquant les jeunes en collaboration avec les habitants
Pilotage	Caf : Chargé de développement Social Copilote :
Programmation	2023 : faisabilité et validation du projet 2024 : mise en œuvre
Moyens à mettre en œuvre	Les services municipaux en lien avec la jeunesse (sport, événementiel, social), Les secteurs jeunesse des centres sociaux Les services Jeunesse (PIJ – Mission Locale) Les établissements scolaires (collège et lycées) Caf : aide technique et financière dans la limite de la réglementation et des moyens alloués
Résultats attendus et indicateurs d'évaluation	Création d'un outil de communication globale sur les services jeunesse du territoire Participation de jeunes volontaires aux actions qui les concernent, Adéquation entre les besoins des jeunes et les réponses (projets validés et mis en œuvre) Nombre de rencontre entre les services Nombre de jeunes impliqués dans les projets, Nombre de jeunes participants aux différentes offres, Degré de satisfaction des jeunes et de leurs familles (bilan qualitatif)

4- Domaine de la Parentalité

Eléments de diagnostic :

- Absence de structure d'accompagnement des parents : pédiatre, pédopsychiatre ...
- Déficience de communication de la PMI, peu de famille savent ce que le service peut leur apporter
- Manque de lieu de paroles type LAEP
- Les animateurs Alsh sont confrontés à des comportements des enfants ou des parents pas toujours adaptés (violence verbale et physique...)
- Quelques projets via les centres sociaux du territoire et les « projets familles », d'où l'émergence des besoins et demandes des parents
- Existence du Réseau Enfance sur le territoire

Plan d'action 2022-2025 :

Objectif général :

Accompagner les parents dans leur fonction éducative

Objectifs opérationnels :

1. Assurer une meilleure visibilité de l'offre de soutien à la fonction parentale et développer une coordination des actions parentalité sur le territoire
2. Réflexion sur la pertinence d'un projet de lieu d'accueil et d'écoute enfant parent LAEP
3. Maintien et développement des actions collectives pour accompagner les parents dans leurs responsabilités éducatives, les Caf financent les lieux, les services et les réseaux qui favorisent la qualité et la continuité des liens entre les enfants et les parents.

Fiche action 1 Domaine Parentalité :

Valoriser les actions mise en place par les centres sociaux du territoire sur l'accompagnement à la parentalité

Diagnostic initial	Un certain nombre d'actions de soutien à la parentalité dans les communes sont organisées par les centres sociaux Les actions collectives se concrétisent par des groupes de paroles entre parents et professionnels, des lieux d'accueil parents/enfants, conférences débats, ateliers thématiques, sorties familiales, etc. Les différents partenaires constatent qu'ils ne connaissent pas toutes les actions qui sont mises en œuvre sur le territoire dans le domaine de la parentalité. Ils pensent que pour améliorer l'information vers les familles et leur permettre d'accéder plus facilement à une offre de soutien à la parentalité, il leur est nécessaire de savoir également ce que proposent les autres partenaires pour en faire la promotion auprès des familles. La coordination de ces actions à l'échelle de ces communes permettrait d'en optimiser la mutualisation, ainsi que la visibilité et la lisibilité auprès des familles. Existence du « Réseau Enfance » à l'échelle du territoire de la CCPV sur des thématiques santé / culture / vacances. En sommeil depuis la crise sanitaire en 2020 = Redynamiser ce collectif
--------------------	---

Objectifs opérationnels	• Permettre aux différents acteurs de se coordonner et de travailler ensemble (échanges d'information, « mutualisation », efficience) • Rendre lisible et visible toutes les actions parentalité menées sur le territoire • Anticiper la communication pour permettre une meilleure orientation des publics dans des délais raisonnables • Mettre en place un collectif parentalité
Objectifs poursuivis	• Mettre en place des actions collective d'accompagnement à la parentalité • Sensibiliser nos publics à la prévention santé • Permettre aux enfants et adultes d'être acteur • Coordonner les actions déclinées sur nos publics différents • Renforcer la notion de co-éducation, de cohérence et de continuité éducative • Donner de la visibilité aux problématiques rencontrées par les familles par les actions mis en place
Public concerné	• Tout public • Enfants sur leur temps d'accueil hors familles
Pilotage des actions	• Le réseau enfants : centre social rural EVM ; CSPV ; centre social MJC Crépy en Valois ; PMI ; circonscription, CMS, Caf
Moyens mis en œuvre	Partenaires : - Enseignants - Mairies - Intervenants rémunérés ou bénévoles - Médiathèques - RVM Matériels : • Salle de rencontre • Outils de communication traditionnels (papier et sites internet) Financiers : • Caf selon la réglementation et moyen alloués (Reap) • ARS

02/02/2023

FICHE ACTION N° 2 Domaine PARENTALITE

Objectifs opérationnels	Rendre effective l'ouverture du Lieu d'Accueil Parents enfants sur le territoire
Actions	Un LAEP est un espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de 6 ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent. Cette structure constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un espace de parole pour les parents. Elle est ouverte sur des temps déterminés, par des accueillants formés à l'écoute et la participation des familles. L'accueil des parents et des enfants se base sur le volontariat, l'anonymat et la confidentialité. Ses objectifs sont de soutenir la fonction parentale, d'offrir un espace d'épanouissement et de socialisation des enfants, de favoriser les échanges entre adultes et de conforter la relation entre les parents et les enfants. Il y a dans l'Oise deux LAEP pour 55 663 enfants de moins de 6 ans Ouverture du service courant 2024 du LAEP itinérant sur la CCPV
Public ciblé	Familles avec enfants de 0 à 6 ans
Programmation	2023 : Réflexion et démarches de faisabilité 2024 : ouverture
Pilotage	Centre social de Nanteuil le Haudouin
Co-pilotage	Caf : Chargé de développement social
Moyens à mettre en œuvre	Partenariats : PMI Caf : moyens techniques et financiers dans la limite de la

02/02/2023

	<i>réglementation et des moyens alloués</i> <i>Communes</i> <i>Moyens humains :</i> <i>Accueillants salariés et bénévoles</i> <i>Moyens matériels :</i> <i>Lieu d'accueil : salles communales</i> <i>Moyens financiers :</i> <i>CCAC : financement du service délégué</i> <i>Caf : financement via la PS LAEP et des Bonus territoire</i>
<i>Résultats attendus</i> <i>/ critères</i> <i>d'évaluations</i>	<i>Ouverture courant 2024</i> <i>Nombre de séances d'ouverture</i> <i>Diversité des sites d'accueil : maillage territorial</i> <i>Satisfaction des participants via un questionnaire anonyme et annuel</i>

02/02/2023

Fiche action n° 3 domaine de la parentalité :

Offrir un espace d'épanouissement et de socialisation des enfants, favoriser les échanges entre adultes, prévenir l'isolement de certaines familles, faciliter et conforter la relation enfant/parent, renforcer le lien familial et social, valoriser les compétences parentales, favoriser l'autonomie de l'enfant

Objectifs opérationnels	- Proposer des actions collectives afin de renforcer les liens enfants/parents, favoriser la coopération au sein des familles en proposant des temps ludiques, profiter des ateliers pour connaître et partager avec les équipes éducatives, créer en même temps une relation de confiance entre les parents et professionnels de la structure, provoquer une dynamique d'échanges entre les familles - Permettre les échanges entre parents, apporter un nouvel éclairage grâce au regard d'un professionnel ou d'un intervenant extérieur, valoriser les parents dans leur rôle, favoriser la réflexion en apportant des éléments de compréhension, rompre l'isolement parental et notamment pour les familles monoparentales - Accompagner les parents dans la compréhension et la prise de recul de situations difficile, nourrir des réflexions sur la parentalité, offrir aux parents un espace d'échanges et de réconfort, conforter les parents dans leur rôle éducatif, libérer la parole du parent
Actions	- Créer des Ateliers collectifs enfants/parents - Proposer des Conférences / Débats autour des problématiques éducatives - Café des parents dans la continuité des conférences / débats
Public ciblé	Famille avec enfant
Programmation	Dès 2023

02/02/2023

Pilotage	Centres sociaux de Lamorlaye
Moyens à mettre en œuvre	Partenariats : PMI / Caf / Communes Moyens humains : Personnel des centres sociaux du territoire Moyens matériels : Lieu de rencontre : salles communales Moyens financiers : Caf : mobilisation des fonds nationaux et fonds propres selon la réglementation et les moyens alloués
Résultats attendus / critères d'évaluations	Typologie des actions et fréquences des actions mises en place Maillage territoriale Diversité des partenariats locaux mis en place (mise en lien avec les actions existantes dans les structures accueillants des enfants et les parents)

5- Domaine de la Coopération Territoriale

Constats – Eléments diagnostic	La Branche famille, en soutenant l'atteinte des objectifs de développement et de structuration d'une offre de service globale et de qualité sur le territoire, la coopération entre les acteurs du territoire participe aux objectifs des Ctg. Dans le cadre de la Cog 2018-2022, les coordinations existantes évoluent vers des postes de coopération, au projet, en lien direct avec les objectifs prioritaires de la Cog. Elles se déploient en réponse aux priorités de la Cog sur les champs de l'inclusion des enfants en situation de handicap et des enfants pauvres, du développement des offres de services, de l'accompagnement spécifiques des familles monoparentales, l'optimisation du fonctionnement des services aux familles, etc. Ces fonctions de coopération soutiennent les perspectives de transfert ou de prises de compétences des communes ou des intercommunalités sur les champs qui intéressent la Branche et qui sont, pour l'essentiel, facultatives : petite enfance, enfance, jeunesse, animation de la vie sociale, soutien aux parents, accès aux droits et au numérique, etc. Elles mettent également en réseau les acteurs du territoire pour créer des synergies, se saisir de coopération et de mutualisations et accroître in fine l'efficacité des
--------------------------------	---

02/02/2023

	interventions. Pour jouer pleinement leur rôle d'ensemblier, de régulateur et de développeur de l'offre de services aux familles, les Caf accompagnent financièrement les coopérations dédiées au sein des collectivités locales.
Objectifs opérationnels	Décider d'ici la fin de la CTG 2022-2025 de l'opportunité de création de la fonction de chargé de coopération territorial à l'échelle de la CC du Pays de Valois pour mettre en œuvre les orientations stratégiques des collectivités locales en matière de développement et de redynamisation du territoire.
Actions	1. Réaliser un état des lieux sur les postes de coordination existants (personnel, qualification, expérience, périmètre de son intervention, du domaine jeunesse, enfance...) 2. Réfléchir à des pistes d'évolution des postes actuels vers la fonction de chargé de coopération territorial
Public ciblé	Elus et Personnel des services à la population
Programmation	2023 démarrage de réflexion /2025 prise de décision
Pilotage	Caisse d'Allocations Familiales
Co-pilotage	
Moyens à mettre en œuvre	Partenariats : Centres sociaux du territoire Opérateurs associatifs du territoire Moyens humains : Les personnels Caf des différents services en fonction des besoins nécessaires à la mise en œuvre de l'action Les coordinateurs existants Moyens matériels : Référentiel Cnaf du chargé de coopération CTG (document joint) Formation, le cas échéant Moyens financiers : Caf : soutien financier via le Bonus territoire sous réserve du respect du nouveau référentiel de poste
Résultats attendus / critères d'évaluations	Etude des fiches de postes des coordinations au vu des évolutions des besoins des services à la population Présentation aux élus de la démarche Décision sur la création ou l'évolution des postes de coordinations vers un poste de chargé de coopération sur le territoire

SLOW

02/02/2023

02/02/2023

6- Domaine de l'ACCES AUX DROITS :

Constats – Eléments diagnostic	- Le déploiement des Espaces France Services sur l'ensemble du territoire permet d'améliorer considérablement l'accès des habitants à l'information de premier niveau. Néanmoins, des disparités existent liées à divers freins : la mobilité, la fracture numérique, l'autonomie et l'illettrisme - Pour rompre cela des dispositifs complémentaires aux Espaces France service existent notamment pris en charge dans le cadre de leur projet global par les centres sociaux du territoire comme les actions dans le cadre de « centres sociaux connectés » qui permet d'offrir aux habitants des ateliers numériques pour tous les niveaux et de proximité. - Manque de visibilité des espaces publics Numériques - L'enfant reste souvent l'interlocuteur pour accompagner ses parents dans ces différentes démarches administratives - Absence de services de proximité dans certaines communes - Problèmes de mobilité (éloignement des services – non-maitrise des transports en commun – transports en commun inadaptés à la temporalité) - Méconnaissance des services existants
Objectifs opérationnels	Rendre visible et lisible l'offre de service permettant l'accès aux droits par l'élaboration d'une carte intercommunale des services et développer le maillage territorial
Actions	Mieux faire connaître aux habitants et aux différents acteurs l'offre de service en place sur le territoire. - Réaliser une carte intercommunale des services afin de présenter prioritairement les lieux de premier accueil mais aussi les différents services présents sur le territoire et leurs coordonnées. - Réaliser un répertoire des services
Public ciblé	Habitants des communes : - Public allophone, analphabète ou illettré - Public n'ayant pas d'outil informatique ou ne maîtrisant pas son usage dans le cadre de démarches administratives
Programmation	2023-2025
Pilotage	
Co-pilotage	Acteurs associatifs et institutionnels
Moyens à mettre en œuvre	Partenariats :

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le

ID : 060-216004416-20230213-2023_006-DE

02/02/2023

	Les communes intéressées, les CCAS, la CAF Centres sociaux du territoire Opérateurs associatifs du territoire <i>Moyens humains :</i> Les personnels Caf des différents services en fonction des besoins nécessaires à la mise en œuvre de l'action <i>Moyens matériels :</i> <i>Moyens financiers :</i> Caf : soutien financier via le Bonus territoire sous réserve du respect du nouveau référentiel de poste
Résultats attendus / critères d'évaluations	Connaissance du public des lieux où trouver de l'information sur les droits Taux de fréquentation des lieux d'accueils Nombre de nouveaux droits ouverts dans les administrations Autonomie des habitants dans les démarches effectuées

02/02/2023

7- Domaine du LOGEMENT :

Constats – Eléments diagnostic	L'accès au logement est parfois difficile pour les familles et jeunes souhaitant s'installer sur le territoire, dispositifs d'aides aux propriétaires bailleurs ou non pour la mise aux normes. Un vivier important d'aides et de dispositifs à mobiliser pour bien vivre dans son logement. Les partenaires ont soulevé la nécessité d'établir un recensement précis de ces aides à leur attention, pour être en mesure d'informer leurs usagers.
Objectifs opérationnels	Participer à la communication sur les aides et dispositifs existants en matière de logement (aides caf, réhabilitation, logement indécemment ...)
Actions	Présenter les différentes aides extra légales de la CAF (RIAS allocataires) et des dispositifs de lutte contre l'habitat indigne
Public ciblé	Les partenaires intéressés (élus, techniciens des communes)
Programmation	2023 en lien avec l'écriture du Plan Local de l'Habitat
Pilotage	Caf via le chargé de développement social
Co-pilotage	
Moyens à mettre en œuvre	Partenaires : Communauté de communes du Pays de Valois (service urbanisme) Les différents services de la Caf (AFI, prestations et référent logement) Le Conseil départemental, les CCAS, les communes, l'ADIL 60, DDT 60 (ANAH), bailleurs
Résultats attendus / critères d'évaluations	- Nombre d'orientation par la collectivité territoriale vers les services concernés - Évolution des demandes traitées - Un recours plus important des familles aux structures d'informations sur le logement ainsi qu'aux aides et dispositifs existants. - Une meilleure connaissance des aides et dispositifs pour les partenaires qui sont au contact des familles

Envoyé en préfecture le 13/02/2023
Reçu en préfecture le 13/02/2023
Publié le
ID : 060-216004416-20230213-2023_006-DE

SLOW

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le

ID : 060-216004416-20230213-2023_006-DE



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Territoire de la Communauté de Communes
du PAYS DE VALOIS

Table des matières

Préambule.....	4
Article 1 : Objet de la convention territoriale globale	5
Article 2 : Champs d'intervention de la Caf de l'Oise	6
Article 3 : Champs d'intervention des collectivités locales signataires	6
Article 4 : Champs d'interventions partagés	7
Article 5 : Moyens mis en œuvre	7
Les partenaires s'engagent à mobiliser les actions nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le cadre de la présente convention	7
5-1 Moyens mobilisés par la Caf de l'Oise	7
5-2 Moyens mobilisés par les collectivités locales signataires	8
Article 6 – Modalités de partenariat	8
6-1 Un comité de pilotage	8
6-2 Un comité technique	9
Article 7 – Echanges de données	9
Article 8 – Communication	9
Article 9 – Évaluation	10
Article 10 – Durée de la convention	10
Article 11 – Confidentialité	10

Annexe 1 – Tableau de convention d'objectifs et de financements Caf sur le territoire

Annexe 2 - Diagnostic Territorial

Annexe 3 – Plan d'actions

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise représentée par son Directeur,
Monsieur Gaudérique BARRIERE

Ci-après dénommée « la Caf de l'Oise »

Et

Les collectivités locales signataires désignées comme suit :

La Commune de Baron, représentée par son Maire, Madame Sicard Anne Sophie
La Commune de Boissy Fresnoy, représentée par son Maire, Madame Bahu Martine
La Commune de Bonneuil en Valois, représentée par son Maire, Monsieur Laveur Gilles
La Commune de Brégy, représentée par son Maire, Monsieur Haquin Benoit
La Commune de Crépy en Valois, représentée par son Maire, Madame Douat Virginie
La Commune d'Ermenonville, représentée par son Maire, Monsieur Cazerès Jean-Michel
La Commune de Lagny le Sec, représentée par son Maire, Monsieur Doucet Didier
La Commune Le Plessis Belleville, représentée par son Maire, Monsieur Smaguine Dominique
La Commune de Lévignen, représentée par son Maire, Monsieur Germain Christophe
La Commune de Mareuil sur Ourcq, représentée par son Maire, Monsieur Proffit Benoit
La Commune de Marolles, représentée par son Maire, Monsieur Provost Guy
La Commune de Morienvall, représentée par son Maire, Monsieur Briatte Hubert
La Commune de Nanteuil le Haudouin, représentée par son Maire, Monsieur Sellier Gilles
La Commune de Péroy les Gombries, représentée par son Maire, Monsieur Kubisz Richard
La Commune de Sully le Long, représentée par son Maire, Monsieur Lefranc Daniel
La Commune de Vaumoise, représentée par son Maire, Monsieur Gillet Franck
La Commune de Ver sur Launette, représentée par son Maire, Madame Coëlle Betty

SIVOS de Feigneux, représentée par sa Présidente, Madame Cavaletti Véronique
SIVOS d'Auger St Vincent, Fresnoy le Luat, Rumilly, représentée par son Président
SIVOS d'Ormoy Villers, Duvy, Rouville, représentée par son Président
SIVOS d'Orrouy, Gillocourt, Béthancourt en Valois, Glaignes, représentée par son Président
SRPI d'Acy en multien et Rosoy en Multien, représentée par son Président
SIRS d'Authueil en Valois, Boursonnes, Ivors, représentée par son Président
SRPI d'Antilly, Bargny, Betz, représentée par son Président
SIVOS BOUILLANCY - REEZ FOSSE MARTIN - VILLERS ST GENEST, représentée par son Président
SRPI Thury en Valois, Cuvergnon, Villeneuve sous thury - représentée par son Président
SIVOS Boullare, Etavigny, Neufchelles, Rouvres en Multien, représentée par son Président

SIVOS de Montagny Ste Félicité, Ermenonville, représentée par
SIVOM de Nanteuil le Haudouin, représentée par son Président

Vu les articles L.263-1, L.223-1 et L.227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisses d'Allocations Familiales (Caf),

Vu la convention d'objectifs et de gestion (Cog) 2018-2022 arrêtée entre l'État et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (Cnaf),

Vu l'information faite au Conseil d'administration de la Caf de l'Oise en date du 08 décembre 2022

Vu la délibération du conseil municipal de
La Commune de Baron, en date du
La Commune de Boissy Fresnoy, en date du
La Commune de Bonneuil en Valois, en date du
La Commune de Brégy, en date du
La Commune de Crépy en Valois, en date du
La Commune d'Ermenonville, en date du
La Commune de Lagny le Sec, en date du
La Commune Le Plessis Belleville, en date du
La Commune de Lévignen, en date du
La Commune de Mareuil sur Ourcq, en date du
La Commune de Marolles, en date du
La Commune de Morienvall, en date du
La Commune de Nanteuil le Haudouin, en date du
La Commune de Péroy les Gombries, en date du
La Commune de Silly le Long, en date du
La Commune de Vaumoise, en date du
La Commune de Ver sur Launette, en date du

Vu la délibération du conseil syndical du
SIVOS de Feigneux, en date du
SIVOS d'Auger St Vincent, Fresnoy le Luat, Trumilly, en date du
SIVOS d'Ormoy Villers, Duvy, Rouville, en date du
SIVOS d'Orrouy, Glaignes, Gilocourt, Béthancourt en Valois en date du
SRPI d'Acy en multien et Rosoy en Multien, en date du
SIRS d'Autheuil en Valois, Boursonnes, Ivors, en date du

SRPI d'Antilly, Bargny, Betz, en date du
SIVOS Bouillancy – Reez Fosse Martin – Villers st Genest, en date du
SRPI Thury en Valois, Cuvergnon, Villeneuve sous thury - en date du
SIVOS Boullare, Etavigny, Neufchelles, Rouvres en Multien, en date du
SIVOS de Montagny Ste Félicité, Ermenonville, en date du
SIVOM de Nanteuil le Haudouin, en date du

Préambule

La Caf de l'Oise, le Conseil Départemental, les communes, les services de l'Etat et les associations sont les acteurs des politiques sociales du territoire.

La répartition des compétences entre ces acteurs nécessite un effort de coordination, de mise en cohérence et de recherche d'efficacité et de complémentarité des actions et des interventions.

La Convention Territoriale Globale (Ctg), en tant qu'accord-cadre proposé par la Cnaf entend répondre à cette préoccupation. En effet, cette convention de partenariat, qui ne constitue pas un dispositif financier, a pour vocation de fournir un cadre politique permettant de mobiliser des partenaires dans une dynamique de projet, à l'échelle d'un territoire, pour garantir l'accès aux droits et aux services sur des champs d'intervention partagés, en l'occurrence liés à la famille.

En signant une Convention Territoriale Globale 2022-2025, la Caf de l'Oise et les collectivités locales signataires conviennent ensemble de ces objectifs, afin d'approfondir un partenariat historique qui, d'une part, repose sur des conventions d'objectifs et de financement existantes ou en cours d'élaboration, d'autre part, doit évoluer et s'adapter aux contextes national et local en fonction des orientations politiques de ces institutions.

La présente convention s'inscrit dans une démarche multi-partenariale avec le Conseil Départemental, les associations locales, les intervenants sociaux. Cette démarche a abouti à un **diagnostic partagé** (annexe 2), conduisant à des **fiches action** (annexe 3).

Au niveau national

La lisibilité des partenariats engagés par les Caf, notamment avec les collectivités territoriales et la cohérence des interventions, constituent des enjeux pour la Branche Famille. L'objectif de cette convention vise à mieux mobiliser l'ensemble des partenaires autour d'un projet de développement territorial global et durable.

Les enjeux sont :

- définir un cadre politique d'intervention qui positionne la Caf sur le champ du social : il s'agit pour les Caf d'affirmer, au-delà d'un rôle de prestataire de service, celui d'acteur des politiques sociales et familiales sur un territoire,
- mettre en cohérence la multiplicité des moyens d'intervention de la Branche Famille pour apporter aux familles des réponses efficaces et adaptées en mutualisant les moyens,

- renforcer la lisibilité d'intervention de la Caf et harmoniser le sur les territoires.

Au niveau local

La CTG consiste à décliner au plus près des besoins du territoire la mise en place des champs d'intervention partagés par les collectivités locales signataires, et la Caf de l'Oise.

Ce nouveau cadre de coordination doit permettre la mobilisation de l'ensemble des moyens sur la base d'un diagnostic partagé des besoins du territoire.

Cette démarche doit notamment concourir à mieux définir les positionnements des institutions intervenant dans le champ de l'action sociale. Elle doit également garantir la complémentarité de l'intervention des différents acteurs présents sur le territoire ciblé : Mairie, Communauté de Communes, MSA, Conseil Départemental, Etat, tissu associatif, opérateurs et acteurs locaux.

La Convention Territoriale Globale permet aux collectivités de mieux fédérer les moyens autour de différents objectifs :

- Adapter l'offre de services aux évolutions démographiques et sociales,
- Poursuivre une politique dynamique et innovante auprès des différents publics,
- Mobiliser les acteurs pour développer et optimiser les services à la population,
- Assurer l'efficacité de la dépense,
- Construire un projet de territoire,
- Faciliter la prise de décision et fixer un cap,
- Adapter son action aux besoins du territoire, développer une offre de services répondant aux besoins des familles,
- Simplifier les partenariats et avoir une vision globale décloisonnée,
- Valoriser les actions.

Article 1 : Objet de la convention territoriale globale

La présente convention vise à fixer les orientations prioritaires de l'intervention conjointe de la Caf et des collectivités signataires, dans un cadre souple et fédérateur (cf annexe 2 : diagnostic territorial) ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Elle a pour objectif de favoriser la transversalité autour d'un projet de développement social territorial global et durable.

La démarche partenariale constitue un axe privilégié des collectivités locales signataires comme de la Caf de l'Oise pour favoriser la mise en œuvre des projets.

La présente convention doit ainsi permettre de :

- Identifier les besoins prioritaires de ses habitants afin de proposer des solutions adaptées,
- préciser les champs d'intervention à privilégier au regard de l'offre et des besoins,

- définir les objectifs communs de développement et de services,
- déterminer les modalités de collaboration entre les partenaires.

Article 2 : Champs d'intervention de la Caf de l'Oise

La Caf de l'Oise assure quatre missions emblématiques :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement ;

Article 3 : Champs d'intervention des collectivités locales signataires

La communauté de communes du Pays de Valois en application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, ainsi que des décisions prises par ses membres exerce de plein droit en lieu et place des communes- membres les compétences suivantes :

Les compétences obligatoires

- Développement économique et touristique
- Aménagement de l'espace communautaire
- Equilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés
- Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations (GEMAPI)

Les compétences optionnelles

- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Construction et gestion d'équipements/services sportifs et culturels d'intérêt communautaire
- Actions sociales d'intérêt communautaire
 - Schéma d'organisation des Maisons de Santé du Territoire ;
 - Soutien aux Centres sociaux ;
 - Soutien aux initiatives de la Mission Locale en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes de moins de 25 ans du territoire et d'organismes compétents en matière d'insertion et de retour à l'emploi.
- Politique locale de l'habitat

Les compétences facultatives

- Système d'Information Géographique (SIG) ;

- Observatoire territorial ;
- SPANC ;
- Eau (schéma d'alimentation en eau), études de regroupement des syndicats et de transfert de compétences, aides diverses aux communes dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable, et dans le cadre de l'assainissement ;
- Réalisation d'études en matière d'assainissement ;
- Le versement du contingent départemental pour les secours et la lutte contre l'incendie au service départemental d'incendie et de secours (SDIS).
- La mobilité

Toutes les autres compétences sont municipales.

La présente convention s'inscrit dans le périmètre de répartition des compétences défini par la loi et par les décisions prises par les communes membres de la communauté d'agglomération. Elle n'emporte en aucun cas modification de cette répartition

Article 4 : Champs d'interventions partagés

Dans le but d'optimiser l'offre existante, les parties conviennent que les objectifs communs porteront sur les missions et programmes définies dans le cadre du diagnostic partagé.

Les principales thématiques retenues sont :

- La Petite Enfance
- L'Enfance
- La Jeunesse
- La Parentalité
- L'animation de la vie Sociale

Il en résulte un Plan d'action (cf annexe 3) programmées sur la durée de la convention et sera évalué chaque année en comité de pilotage

Article 5 : Moyens mis en œuvre

Les partenaires s'engagent à mobiliser les actions nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le cadre de la présente convention

5-1 Moyens mobilisés par la Caf de l'Oise

- des moyens humains : chargé de développement social, travail social, référent de l'accueil des allocataires...
- des moyens matériels : données statistiques, études...
- des moyens financiers :
cf document annexe 1 « tableau de convention d'objectif et de financement Caf sur le territoire »,

- . Prestations légales,
- . Fonds d'action sociale dans la limite de la réglementation et des moyens budgétaires dont la Caf de l'Oise dispose.

5-2 Moyens mobilisés par les collectivités locales signataires

- des ressources humaines
- des moyens matériels : données statistiques, études, locaux...
- des moyens financiers dans la limite du budget des collectivités voté et alloué au domaine concerné.

Article 6 – Modalités de partenariat

Pour mener à bien les objectifs, préciser ou engager toute action, les parties décident de mettre en place les instances suivantes :

6-1 Un comité de pilotage

C'est l'instance stratégique et politique de la CTG.

Le comité de pilotage est composé de représentants de la Caf de l'Oise et des collectivités locales signataires.

Pour la Caf de l'Oise : le Directeur ou son représentant, la responsable du pôle d'action sociale, le chargé de développement social du territoire et/ou toute personne désignée par le directeur.

Pour la Communauté de Communes : le Président ou toute personne déléguée.

Pour les Communes signataires : le Maire ou toute personne déléguée.

Le secrétariat du comité de pilotage sera assuré par la Caf de l'Oise.

Cette instance :

- assure le pilotage de la démarche, le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation des actions et de la convention,
- contribue à renforcer la coordination entre les XX institutions dans leurs interventions respectives,
- veille à la complémentarité des actions et interventions de chacun des partenaires sur le territoire,
- porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire,

- définit les modalités de communication sur la démarche et les actions mises en œuvre,
- valide les propositions du comité technique quant à la mobilisation des financements.

Ces réunions se tiendront au minimum une fois par an.

6-2 Un comité technique

Le comité technique est composé de la façon suivante :

Ce comité assure la préparation des actions, coordonne et supervise leur réalisation. Il sera en charge de décliner opérationnellement les objectifs fixés en comité de pilotage.

- Pour la Caf de l'Oise : le responsable d'Action sociale, le conseiller technique référent du territoire ou toute personne déléguée.

Pour la Communauté de Communes : le Président ou toute personne déléguée.

Pour les Communes signataires : le Maire ou toute personne déléguée.

Il se réunira deux fois par an pour assurer le lancement des actions validées par le comité de pilotage et dresser un bilan et une évaluation des objectifs fixés (cf annexe 3 fiches action).

Le secrétariat est assuré par la Caf de l'Oise.

Article 7 – Echanges de données

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

A ce titre, la présente convention constitue le cadre général d'éventuels échanges de données dans le respect des :

- dispositions relatives et réglementaires s'imposant à chaque partenaire, notamment au regard de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,
- décisions, avis ou préconisations de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Les parties s'engagent à mentionner, dans tout document interne ou externe, la source des données.

Article 8 – Communication

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communications respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner l'action de l'autre partie.

Article 9 – Évaluation

L'évaluation porte sur la mise en œuvre de la convention territoriale globale et sur la réalisation des actions. Cette évaluation annuelle, élaborée au sein du comité technique et validée par le comité de pilotage, doit permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Article 10 – Durée de la convention

La présente convention est conclue, à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2025.

Elle pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé réception, transmise trois mois avant la fin de la convention.

Dans l'hypothèse où la dénonciation est le fait d'une commune, la dénonciation n'aura d'effet que pour cette commune et n'emportera pas dénonciation globale de la convention pour les autres communes ou pour l'EPCI.

Elle peut être ouverte à une nouvelle signature par voie d'avenant (nouveau découpage territorial, nouveau partenaire....).

Article 11 – Confidentialité

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait en 2 exemplaires à Beauvais le 30/10/2022.

Le Directeur
de la Caf de l'Oise

Gaudérique BARRIERE

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le

ID : 060-216004416-20230213-2023_006-DE

Signature de La Commune de Baron, représentée
Madame Sicard Anne Sophie

Signature de La Commune de Boissy Fresnoy, représentée par son Maire,
Madame Bahu Martine

Signature de La Commune de Bonneuil en Valois, représentée par son Maire,

Envoyé en préfecture le 13/02/2023
Reçu en préfecture le 13/02/2023
Publié le
ID : 060-216004416-20230213-2023_006-DE

Monsieur Laveur Gilles
Signature de La Commune de Brégy, représentée par son Maire,
Monsieur Haquin Benoit

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le

ID : 060-216004416-20230213-2023_006-DE

Signature de La Commune de Crépy en Valois, représentée par son Maire,
Madame Douat Virginie

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le

ID : 060-216004416-20230213-2023_006-DE

SLOW

Signature de La Commune d'Ermenonville, représentée par son Maire,
Monsieur Cazeres Jean-Michel

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le

ID : 060-216004416-20230213-2023_006-DE

SLOW

Signature de La Commune de Lagny le Sec, représentée par son Maire,
Monsieur Doucet Didier

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le

ID : 060-216004416-20230213-2023_006-DE

Signature de La Commune Le Plessis Belleville, représentée par son Maire,
Monsieur Smaguine Dominique

Envoyé en préfecture le 13/02/2023
Reçu en préfecture le 13/02/2023
Publié le
ID : 060-216004416-20230213-2023_006-DE

Signature de La Commune de Léviguen, représentée par son Maire,
Monsieur Germain Christophe

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le

ID : 060-216004416-20230213-2023_006-DE

Signature de La Commune de Mareuil sur Ourcq, représentée par son Maire,
Monsieur Proffit Benoit

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le

ID : 060-216004416-20230213-2023_006-DE

Signature de La Commune de Marolles, représentée par son Maire,
Monsieur Provost Guy

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le

ID : 060-216004416-20230213-2023_006-DE

SLOW

Signature de La Commune de Morienvall, représentée par son Maire,
Monsieur Briatte Hubert

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le

ID : 060-216004416-20230213-2023_006-DE

Signature de La Commune de Nanteuil le Haudouin, représentée par son Maire,
Monsieur Sellier Gilles

Le Maire,
G. SELLIER



Envoyé en préfecture le 13/02/2023
Reçu en préfecture le 13/02/2023
Publié le
ID : 060-216004416-20230213-2023_006-DE



Signature de La Commune de Péroy les Gombries, représentée par son Maire,
Monsieur Kubisz Richard

Signature de La Commune de Silly le Long, représentée par son Maire, Monsieur Lefranc
Daniel

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le

ID : 060-216004416-20230213-2023_006-DE

SLO

Signature de La Commune de Vaumoise, représentée par son Maire,
Monsieur Gillet Franck

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le

ID : 060-216004416-20230213-2023_006-DE

Signature de La Commune de Ver sur Launette, représentée par son Maire,
Madame Coëlle Betty

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le

ID : 060-216004416-20230213-2023_006-DE

Signature de SIVOS de Feigneux, représentée par sa Présidente,
Madame Cavaletti Véronique

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le

ID : 060-216004416-20230213-2023_006-DE

Signature de SIVOS d'Auger St Vincent, Fresnoy le Luat, Trumilly,
représentée par son Président

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le

ID : 060-216004416-20230213-2023_006-DE

SLO

Signature de SIVOS d'Ormoy Villers, Duvy, Rouville, représentée par son Président

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le

ID : 060-216004416-20230213-2023_006-DE

SLOW

Signature de SIVOS d'Orrouy, Glaignes, Gilocourt, Béthancourt en Valois représentée par
son Président

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le

ID : 060-216004416-20230213-2023_006-DE

SLO

Signature de SRPI d'Acy en multien et Rosoy en Multien, représentée par son Président

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le

ID : 060-216004416-20230213-2023_006-DE

Signature de SIRS d'Autheuil en Valois, Boursonnes, Ivors, représentée par son Président

Envoyé en préfecture le 13/02/2023
Reçu en préfecture le 13/02/2023
Publié le
ID : 060-216004416-20230213-2023_006-DE



Signature de SRPI d'Antilly, Bargny, Betz, représentée par son Président

Signature de SIVOS BOUILLANCY - REEZ FOSSE MARTIN - VILLERS ST GENEST,
représentée par son Président

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le

ID : 060-216004416-20230213-2023_006-DE

SLOW

Signature de SRPI Thury en Valois, Cuvérignon, Villeneuve sous Thury –
représentée par son Président

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le

ID : 060-216004416-20230213-2023_006-DE

Signature de SIVOS Boullare, Etavigny, Neufchelles, Rouvres en Multien,
représentée par son Président

Envoyé en préfecture le 13/02/2023
Reçu en préfecture le 13/02/2023
Publié le
ID : 060-216004416-20230213-2023_006-DE



Signature de SIVOS de Montagny Ste Félicité, Ermenonville,
représentée par son Président

Signature de SIVOM de Nanteuil le Haudouin,
représentée par son Président